

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 27 janvier 2020

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN	procuration à	Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU	procuration à	Benoît GRANGE
Gilles CAPOT	procuration à	Stéphane MARI
Aurélie DI CAMILLO	procuration à	Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Patricia GAU
Karine PERES	procuration à	Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2020_010 : Exercice 2020 - Répartition n°1 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_011 : Attribution de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de 5 200000 € au titre de l'exercice 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_012 : Création d'un terrain synthétique sur la plaine des sports de Saige - Demande de subventions et plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de création d'un terrain synthétique sur la plaine des sports de Saige et son plan de financement prévisionnel
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DESPAGNE, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, SAINT-PASTEUR, HAURIE et GUILLEMOTEAU

aff n°DEL2020_013 : Création d'un terrain synthétique sur la plaine des sports de Saige - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les attributaires suivants :

Lot 1 (démolition – VRD – plateaux sportifs) : ART DAN Sas, Le Prouzeau, 44470 Carquefou pour un montant estimatif de 316 000,00 € H.T. soit 379 200,00 € T.T.C.

Lot 2 (infrastructures sportives) : Sarl ARNAUD SPORTS, 1 RD 70, 31380 Garidech pour un montant estimatif de 745 600,06 € H.T. soit 894 720,07 € T.T.C.

La forme du contrat est un marché ordinaire à prix unitaires pour chaque lot.

C'est l'offre de base qui a été retenue

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_014 : Accord-cadre multi-attributaires de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés en accord cadre à bons de commande avec minimum avec les attributaires suivants :

Lot 1 (serrurerie) : AQUITAINE SERRURERIE PLOMBERIE, 20 avenue Antoine Becquerel, 33600 Pessac

Lot 2 (plâtrerie, faux plafonds) :

- COPEP, 15 rue Eugène Chevreul, ZA Magellan, 33600 Pessac

- Sarl PEINTURE PLÂTRERIE GÉNÉRALE, 5 ZA du grand chemin, 33370 Yvrac

- Sarl MTX, 2 rue Henry Le Chatelier, 33600 Pessac

Lot 3 (revêtements de sols, sols souples, carrelage, faïence et autres sols) : Sarl MTX, 2 rue Henry Le Chatelier, 33600 Pessac

Lot 4 (peinture, nettoyage) :

BATI ENTREPRISE, 6 rue Galilée, 33600 Pessac

CORALLYS, 5 allées de Tourny, 33000 Bordeaux

LTB AQUITAINE Sarl, 4 rue Galeben, ZAC Mios 2000, 33380 Mios

Lot 5 (électricité) :

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - AQUITAINE, 66/68 avenue de Magellan, 33608 Pessac Cedex

Ets GENSON, 9 allée Félix Nadar, 33700 Mérignac

ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE JP FAUCHE, 208 avenue du Haut-Lévêque, 33600 Pessac

Lot 6 (plomberie) :

AQUITAINE SERRURERIE PLOMBERIE, 20 avenue Antoine Becquerel, 33600 Pessac

Sarl SERSET, 139 avenue du Maréchal Leclerc, 33130 Bègles

La forme du contrat est un accord-cadre à bons de commande pour chaque lot. La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_015 : Accord-cadre mono-attributaire de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés en accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum avec les attributaires suivants :

Lot 1 (désamiantage) : VALGO, 72 rue Aristide Briand, 76650 Petite Couronne

Lot 2 (gros œuvre, démolition) : FLANEUSE, parc d'activité Magellan, 13 rue Claude Chappe, 33600 Pessac

Lot 3 (VRD, assainissement) : SNC EIFFAGE ROUTE SUD OUEST Établissement Aquitaine, 10 rue Toussaint Catros, CS 10006, 33187 Le Haillan

Lot 4 (charpente, couverture) : Sarl GALLEGO, 4 bis rue de la Moune, 33310 Lormont

Lot 5 (étanchéité) : SOCIÉTÉ BORDELAISE D'ÉTANCHEITE, 10 rue Pablo Néruda, 33140 Villenave d'Ornon

Lot 6 (menuiseries extérieures) : Sarl PEINTURE PLÂTRERIE GÉNÉRALE, 5 ZA du grand chemin, 33370 Yvrac

Lot 7 (menuiseries intérieures) : Ets BERTRAND, 17 rue Jules Testaud, 33700 Mérignac

La forme du contrat est un accord - cadre à bons de commande pour chaque lot.

La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_016 : Reprise de concessions et organisation d'obsèques de personnes les plus démunies - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés en accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum avec les attributaires suivants :

Lot 1 (Reprise des concessions funéraires abandonnées, échues et non renouvelées) : REBITEC – 19 rue Galilée à Montreuil (93100)

Lot 2 (Organisation des obsèques et l'inhumation des personnes démunies) : ce lot a été déclaré infructueux. Il sera relancé en procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article L.2122-22 du code de la commande publique.

La forme du contrat est un accord- cadre à bons de commande sans minimum ni maximum pour chaque lot. La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_017 : Villa Clément V - Construction de la maison de la vie associative - avenants aux marchés 18025A/B/C/D/Ea/Eb/F/J/H/K et L

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation :

- de l'avenant n°3 au marché 18025A conclu avec la société COLAS

- de l'avenant n°5 au marché 18025B conclu avec la société SMS

- de l'avenant n°3 au marché 18025C conclu avec la société AQUITAINE MAISON BOIS

- de l'avenant n°2 au marché 18025D conclu avec la société METALNEO

- de l'avenant n°2 au marché 18025Ea conclu avec la société ARTBOIS24

- de l'avenant n°3 au marché 18025Eb conclu avec la société SPEMETAL

- de l'avenant n°3 au marché 18025F conclu avec la société M.A. DECORATION

- de l'avenant n°2 au marché 18025H conclu avec la société ETRELEC

- de l'avenant n°2 au marché 18025J conclu avec la société M.A. DECORATION

- de l'avenant n°2 au marché 18025K conclu avec la société Société REVETEMENTS DURET
- de l'avenant n° 2 au marché 18025L conclu avec la société Société IDVERDE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_018 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier – avenants aux marchés 18010B/C/F/G/H/I/J/L

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation :
 - de l'avenant n°4 au marché 18010B conclu avec la société SMS,
 - de l'avenant n°2 au marché 18010C conclu avec la société LAMECOL,
 - de l'avenant n°2 au marché 18010F conclu avec la société SML,
 - de l'avenant n°2 au marché 18010G conclu avec la société SML,
 - de l'avenant n°2 au marché 18010H conclu avec la société ALPHABAT,
 - de l'avenant n°2 au marché 18010I conclu avec la société ARTBOIS,
 - de l'avenant n°2 au marché 18010J conclu avec la société PLAMURSOL,
 - de l'avenant n°4 au marché 18010L conclu avec la société SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_019 : Modification du tableau des effectifs de la Mairie de Pessac au 1er janvier 2020

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et les suppressions de poste présentées,
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_020 : Convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation d'Aquitaine du CNFPT, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac - Avenant n°4

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 au partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_021 : Vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus par la Ville

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la vente de l'ensemble des certificats d'économie d'énergie actuellement déposés sur la plateforme EMMY
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette vente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_022 : Allée de la Pinède - Prise en charge des travaux de réfection de clôture mitoyenne

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement à M. BAPTISTA de la somme correspondant à la prise en

charge à hauteur de 50 % des travaux dans la limite de 5 105,40 € TTC sur présentation de la facture MCH acquittée par M. BAPTISTA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_023 : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2020/2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_024 : Valorisation de la Cité Frugès-Le Corbusier - Vente de carnets de croquis Moleskine

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le prix de vente des carnets de croquis Moleskine fixé à 20 € T.T.C et applicable à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_025 : Séjours Eté à Sanguinet et à Saint-Lary - Tarifs 2020

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'applications,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces séjours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_026 : Activités Saint Lary - Tarifs 2020/2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'applications à compter du 1^{er} septembre 2020.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement, à l'accueil ou à l'organisation de ces séjours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_027 : Plateforme des Services au Public Maison du Droit et de la Médiation - Labellisation Espace France Services (EFS)

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe d'une labellisation France Services de la Plateforme des Services au Public – Maison du Droit et de la Médiation de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la labellisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h15.